E X A ERNST & YOUNG

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 40 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4 RUE MONSEIGNEUR MONDON
97400 SAINT-DENIS

07 DEC. 2004
3818

RCS SAINT-DENIS B 337 725 949

86 R 212

337 725 949

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2002

L'an deux mille deux et le vingt huit juin, à neuf heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Pierre NATIVEL, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Philippe MAISONOBE et Eric RAVAUX qui sont, tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants sont nommés scrutateurs.

Monsieur Norbert TRESFELS est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001,
- Quitus au Conseil d'Administration ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des conventions visées aux articles 225-38 et suivants du code de commerce ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration :

« Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2001 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après successivement les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 3 543 575 Euros contre 3 215 905 Euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 16,90%.
Au niveau des comptes de charges, on notera :

- *Une progression de 11 % des « frais de personnel « ;*

- *le poste « autres achats et charges externes » qui progresse de 11 % et qui comprend les rétrocessions d'honoraires au profit des professionnels intervenant sur les dossiers.*

Au niveau du résultat financier, le poste « produits financiers de participation » correspond aux dividendes reçus de la sci la providence.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice 2002 devrait se caractériser par une progression modérée du chiffre d'affaires.

Activité en matière de recherche et développement

Nos équipes poursuivent leurs efforts de développement d'applications spécifiques en matière informatique.

Au cours de cette Assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat de l'exercice, et à donner quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 028,40 Euros. Compte tenu d'un report à nouveau de 35 933,08 Euros, le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 36 961,48 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

-	*à la réserve légale ……*	*188,77 euros*
-	*au report à nouveau……*	*36 772,71 euros*

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

	Dividende net	*avoir fiscal*	*revenu global*
**exercice 1998 :*	*24,39 €*	*12,20 €*	*36,59 €t*
**exercice 1999 :*	*néant*	*néant*	*néant*
**exercice 2000 :*	*néant*	*néant*	*néant*

Renouvellement des mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de MM.MAISONOBE Philippe, NATIVEL Pierre, RAVAUX Eric, et TRESFELS Norbert étant arrivés à expiration à la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler pour une période de six ans ,soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaire aux comptes titulaire et suppléant étant arrivés à expiration, nous vous proposons de désigner M.PRADINES Jean Claude en qualité de commissaire aux comptes titulaire et M.CHONG FAH SHEN Michel en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises. »

Puis, il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2001, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prend acte de l'absence de conventions visées à l'article 225-38 du code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice ainsi qu'il suit :

- bénéfice de l'exercice 1 028,40 euros
- report à nouveau antérieur..... 35 933,08 euros

- bénéfice distribuable..... 39 961,48 euros

* affectation :

- réserve légale 188,77 euros
- report à nouveau..... 36 772,71 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M.MAISONOBE Philippe pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M.NATIVEL Pierre pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M.RAVAUX Eric pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M.TRESFELS Norbert pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, l'assemblée Générale désigne en qualité de commissaire aux comptes titulaire, M.PRADINES Jean Claude. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant étant arrivé à expiration, l'assemblée Générale désigne en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M.CHONG FAH SHEN Michel. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures .

